

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 février 2016

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12
Date de convocation 25/02/2016
Date d'affichage 10/03/2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, Mme NEEL Julie, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. TAHTACI Ismaïl

Procuration(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. BIGOT David, M. ROYER Etienne donne pouvoir à M. PETITJEAN Michel

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. ROYER Etienne

Secrétaire de séance : M. MAJ Patrick

Création d'un poste cui-cae

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté aux services techniques pour faire face à un besoin temporaire d'activités spécialisées.

Il propose de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique de 2nde classe à temps non complet pour une durée de travail de 20 heures par semaine, à compter du 16 mars 2016 jusqu'au 15 septembre 2016.

En effet, l'état de dégradation avancé de la toiture de l'école et de la salle polyvalente nécessite l'intervention urgente d'une main d'œuvre spécialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer à compter du 16 mars 2016 jusqu'au 15 septembre 2016 un emploi non permanent d'adjoint technique de 2nde classe à temps non complet;
 - Motif invoqué : besoin immédiat de travaux de bardage et d'étenchéité.
 - Nature des fonctions : techniques spécialisées.
 - Niveau de recrutement : adjoint technique de 2nde classe.
 - Niveau de rémunération de l'emploi créé : échelon 1 (IB 340 – IM 321).
- FIXE la durée hebdomadaire de travail afférente à cet emploi à 20 heures;
- CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2016.
- PRECISE que le Pôle Emploi prend à sa charge 85% de l'indemnité.

Adoptée par :

12 Voix "pour"
0 Voix "contre"
0 abstention

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 10 mars 2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 février 2016

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12
Date de convocation 25/02/2016
Date d'affichage 10/03/2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, Mme NEEL Julie, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. TAHTACI Ismail

Procurator(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. BIGOT David, M. ROYER Etienne donne pouvoir à M. PETITJEAN Michel

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. ROYER Etienne

Secrétaire de séance : M. MAJ Patrick

Bail de location de chasse à l'ACCA de Viterne

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 2 février 2016, adressé par M. DESHAYES Jean-Louis, Président de l'ACCA.

Ce dernier souhaite renouveler la location actuelle de chasse dans les bois de Viterne au lieu-dit « Chanot », de la parcelle 26 à la parcelle 31, pour :

- une superficie de 104 hectares,
- une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2016, (jusqu'au 30 juin 2025).
- un montant initial de 12,50 euros l'hectare,
- les modalités prévues dans le cahier des clauses générales qu'il convient d'approuver.


Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le cahier des clauses générales de location de la chasse en forêt communale,
- Décide de retenir les propositions du Maire,
- Autorise le Maire à signer le bail à intervenir et le cahier des clauses générales de location de la chasse en forêt communale.

Adoptée par :

12 Voix "pour"
0 Voix "contre"
0 abstention

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 10 mars 2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 février 2016

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12
Date de convocation 25/02/2016
Date d'affichage 10/03/2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, Mme NEEL Julie, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. TAHTACI Ismail

Procuratation(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. BIGOT David, M. ROYER Etienne donne pouvoir à M. PETITJEAN Michel

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. ROYER Etienne

Secrétaire de séance : M. MAJ Patrick

Achat d'un photocopieur pour l'école communale

Le Maire explique que, compte tenu de la vétusté du photocopieur de notre école communale, il est urgent de procéder à son remplacement.

La société RICOH nous a présenté le devis suivant :

- 2148 € TTC de photocopieur,
- 40,80 € TTC / mois forfait maintenance.

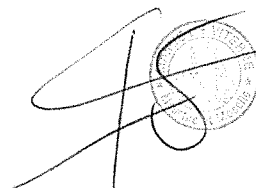
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer le présent devis et toute autre pièce afférente à ce dossier,
- précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016.

Adoptée par :

12 Voix "pour"
0 Voix "contre"
0 abstention

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 10 mars 2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 février 2016

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12
Date de convocation 25/02/2016
Date d'affichage 10/03/2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, Mme NEEL Julie, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. TAHTACI Ismail

Procuration(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. BIGOT David, M. ROYER Etienne donne pouvoir à M. PETITJEAN Michel

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. ROYER Etienne

Secrétaire de séance : M. MAJ Patrick

Installation de la climatisation a l'école Demande de Subvention

Le Maire explique au conseil que, pour des raisons principalement sanitaires et pour la protection et le bien être des enfants, il convient d'équiper deux salles de cours de l'école qui sont particulièrement exposées au soleil.

En effet, les grandes baies vitrées favorisent l'augmentation de la température interne.

Il a notamment été pris en compte les demandes des parents d'élève et des enseignants.

Le montant des travaux est de 9 777,60€ TTC (achat du matériel et mise en place des appareils).

Afin de soutenir le projet, il convient de solliciter une subvention auprès de M. NACHBAR Philippe, Sénateur, d'un montant de 4 950 €, au titre de l'enveloppe parlementaire.


Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer le présent devis et toute autre pièce afférente à ce dossier,
- sollicite une subvention auprès de M. NACHBAR Philippe.
- précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016.

Adoptée par :

12 Voix "pour"
0 Voix "contre"
0 abstention

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 10 mars 2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 février 2016

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12
Date de convocation 25/02/2016
Date d'affichage 10/03/2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, Mme NEEL Julie, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. TAHTACI Ismaïl

Procuratation(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. BIGOT David, M. ROYER Etienne donne pouvoir à M. PETITJEAN Michel

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. ROYER Etienne

Secrétaire de séance : M. MAJ Patrick

Tarifs de location des biens communaux au 1^{er} mars 2016 :

salle polyvalente – préau - mobilier

Le Maire explique au conseil que les locations de la salle polyvalente, du préau et du mobilier apportent des revenus substantiels à la commune.

La commission « Vivre Ensemble » a comparé les offres disponibles dans des communes de même strate de population.

Afin de pouvoir maximiser les revenus et sur proposition de ladite commission, le Maire propose les tarifs suivants :

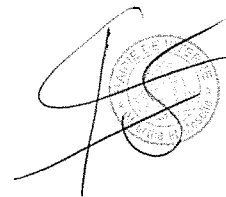
Cf annexe

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la nouvelle tarification à compter du 1^{er} mars 2016.

Adoptée par :

12 Voix "pour"
0 Voix "contre"
0 abstention

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 10 mars 2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 février 2016

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12
Date de convocation
25/02/2016

Date d'affichage
10/03/2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, Mme NEEL Julie, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. TAHTACI Ismail

Procuration(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. BIGOT David, M. ROYER Etienne donne pouvoir à M. PETITJEAN Michel

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. ROYER Etienne

Secrétaire de séance : M. MAJ Patrick

**Formulaire de réservation des biens communaux au 1^{er} mars 2016 :
salle polyvalente – préau – maison des associations - mobilier**

En se basant sur les travaux de la commission « Vivre Ensemble », le Maire explique la nécessité d'améliorer la procédure actuelle de réservation des biens communaux : salle polyvalente, préau, maison des associations, mobilier.

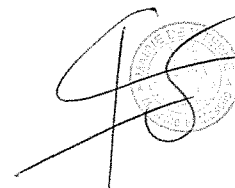
Le formulaire proposé, ci-annexé, fournit toutes informations nécessaires aux usagers et permet de prévenir les complications administratives.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide l'utilisation du formulaire à compter du 1^{er} mars 2016.

Adoptée par :

12 Voix "pour"
0 Voix "contre"
0 abstention

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 10 mars 2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 février 2016

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12
Date de convocation
25/02/2016

Date d'affichage
10/03/2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, Mme NEEL Julie, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. TAHTACI Ismaïl

Procuration(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. BIGOT David, M. ROYER Etienne donne pouvoir à M. PETITJEAN Michel

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. ROYER Etienne

Secrétaire de séance : M. MAJ Patrick

Règlements intérieurs à compter du 1^{er} mars 2016 :
salle polyvalente,
maison des associations

Sur avis de la commission « Vivre Ensemble », le Maire propose de mettre à disposition des associations le local nommé « ancienne poste » et de le baptiser « maison des associations ».

Afin de mettre un cadre à l'utilisation, il est conseillé d'adopter un règlement intérieur.

Il est, par ailleurs, également proposé de valider le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente, tenant compte de quelques mises à jour.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accède aux requêtes du Maire.

Adoptée par :

12 Voix "pour"
0 Voix "contre"
0 abstention

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 10 mars 2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI

